



PETITION

Conventions collectives du ***secteur sanitaire, social et médico-social*** :
CC 66, CC 51, Croix Rouge Française, Centres de lutte contre le cancer, accords C.H.R.S. -
SOP) et CCN du 26 août 1965

et de ***l'aide à domicile*** :

CCN du 11 mai 1983, CCN du 6 mai 1970 (ADMR), CCN du 2 mars 1970 (TISF), Protocole
d'accord du 24 mai 1993 (UNACSS)

IL EST URGENT D'AGIR ENSEMBLE ! POUR NOS SALAIRES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES BUDGETS DE NOS ETABLISSEMENTS ET SERVICES

EXIGEONS :

- des budgets suffisants et pérennes permettant de couvrir l'ensemble des frais de personnel et de fonctionnement de nos établissements et services.
- le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat (10% depuis l'année 2000)
- des négociations, dans la Branche de l'Aide à Domicile (B.A.D), pour maintenir les grilles au dessus du S.M.I.C. (évalué à 2, 62 % !...)
- des négociations dans la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale (Unifed) pour des minimums conventionnels au niveau du S.M.I.C
- la restitution aux salariés du gel des salaires à l'occasion de la mise en œuvre de la R.T.T. , dans la Branche Associative Sanitaire Sociale et médico-sociale à but non lucratif - UNIFED (2.58% pour la CCN51 - 2.34% pour la CCN 66 -2,13 % pour la C.R.F. - 1,62 % pour les C.L.C.C. ...)

Nom prénom	Profession	Etablissement	Convention collective	signature